

**Organisme enregistré auprès du Préfet de Région Ile de France sous le n° 11788176078**  
**« Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat »**

## CONDITIONS D'INSCRIPTION

Les présentes conditions régissent les rapports entre Herrmann International Europe et son Client, agissant à des fins professionnelles pour la certification (modules 1 et 2) et prévalent sur tout autre document. Elles ne s'appliquent pas aux prestations de formation intra-entreprise.

### MODALITÉS D'INSCRIPTION

L'inscription s'opère par l'envoi du bulletin d'inscription dûment rempli ou en le remplissant sur notre site Internet <http://www.herrmann-europe.com>.

**L'inscription ne devient définitive qu'à compter de la réception d'un chèque ou d'un virement d'acompte de 850 Euros TTC.**

Pour chaque inscription à une formation, Herrmann International Europe peut adresser, à la demande du Client, une convention de formation en double exemplaire. Le Client retourne un exemplaire à Herrmann International Europe signé et tamponné du cachet de son entreprise et conserve l'autre exemplaire.

### CONDITIONS DE RÈGLEMENT

**Le règlement intégral des droits d'inscription doit être effectué à la date du premier jour du stage.**, selon l'une des modalités suivantes :

- par chèque à l'ordre de Herrmann International Europe
- par carte bancaire (nous contacter)
- par virement à : Banque Populaire Val de France  
- Domiciliation : Rueil Albert 1er-  
Code banque : 18707 - Code guichet : 00064  
Numéro de compte : 06421025856; Clé RIB: 40  
BIC : CCBPFRPPVER  
IBAN : FR76 1870 7000 6406 4210 2585 640

Si le Client souhaite qu'un organisme paritaire collecteur agréé (OPCA) prenne en charge le règlement de la formation, le bulletin d'inscription doit être accompagné de l'attestation de prise en charge du montant de l'action de formation. En cas de prise en charge partielle par l'OPCA, le Client s'acquittera du solde du coût de la formation. Il appartient au Client de s'assurer de la bonne fin du paiement par l'organisme qu'il aura désigné. A défaut, le Client sera redevable de l'intégralité du coût de la formation.

A l'issue de la prestation, Herrmann International Europe adresse au Client ou, le cas échéant, à l'OPCA, une facture en double exemplaire.

### PRIX DE NOS FORMATIONS

Les tarifs en vigueur sont indiqués Hors Taxes et sont à majorer du taux de T.V.A. applicable à la date de facturation. **Pour les séminaires se déroulant en France, la TVA française est due** et pour les séminaires se déroulant dans un autre pays de l'Union Européenne (U.E.), la TVA de ce pays est applicable, **quel que soit le pays d'origine du participant.**

Nos tarifs sont forfaitaires. Ils incluent les frais pédagogiques, le Profil HBDI® du Client + celui des 3 personnes de son entourage professionnel, la location de la salle de formation, les déjeuners et autres frais accessoires de formation.

### EN CAS D'EMPÊCHEMENT D'UN PARTICIPANT

Nous portons le plus grand soin à la composition des groupes, et toute demande de report ou d'annulation aura des répercussions sur le déroulement de la session. Nous demandons au Client de les éviter et de les limiter aux seuls cas de force majeure.

### ANNULATION ET REPORT DE LA PART DU CLIENT

Toute annulation ou report doit être communiquée **par écrit au plus tard quinze jours ouvrables avant le début de la session. Passé ce délai, le chèque d'acompte sera conservé pour couvrir les frais de réservation effectués auprès du centre de formation et les frais de dossier.**

En cas d'annulation trop tardive (moins de dix jours ouvrables), nous nous réservons la possibilité de facturer l'intégralité de la formation.

### ANNULATION OU REPORT DE LA PART D'HERRMANN INTERNATIONAL EUROPE

La recherche du meilleur équilibre des sessions peut nous amener à proposer des modifications de dates. Herrmann International Europe se réserve alors la possibilité de reporter ou d'annuler la prestation. Dans ce cas, le Client est prévenu au moins cinq jours avant la date de début de la prestation. Aucune indemnité ne sera versée au Client en raison d'un report ou d'une annulation du fait d'Herrmann International Europe.

**Toute inscription vaut acceptation des présentes conditions.**

*Il est expressément convenu que tout litige éventuel quant à l'application de ces conditions serait du ressort du Tribunal de Versailles (78).*